



N° *001* AC/MATD/CAB/2023

APPEL A CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT DE TROIS CENT SOIXANTE-DEUX (362) FONCTIONNAIRES DES COLLECTIVITES LOCALES EN REPUBLIQUE DE GUINEE :

Poste à pourvoir : Chef Service de la Planification et du Développement Local (CSPDL)

En application de la Loi L/2022/0017/CNT du 9 décembre 2022 portant statut des fonctionnaires des Collectivités Locales, et conformément aux dispositions de l'Arrêté Conjoint AC/2023/2013/MATD/MTFP/SGG du 7 juin 2023 fixant les conditions et modalités de recrutement des fonctionnaires des Collectivités Locales, il est prévu le recrutement d'agents ayant statut de fonctionnaires locaux dans les Communes Rurales et Urbaines de Guinée.

Le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation dans le souci de restaurer l'autorité de l'Etat à tous les niveaux, a créé des Directions Régionales et Préfectorales de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation à l'effet d'avoir des structures de proximité pouvant permettre aux Préfets et Gouverneurs d'assurer le contrôle de légalité des actions des Communes et jouer pleinement leurs rôles de représentativité et de coordination des actions de l'Etat sur leurs territoires.

C'est à ce titre que, les Directions Régionales et Préfectorales de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation disposent de cellules régionales et de sections préfectorales d'appui à l'opérationnalisation de la fonction publique locale.

Conformément aux textes précités, le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, assurant la tutelle technique des collectivités, envisage avec ces dernières, le recrutement de 362 Chefs services chargés de la planification et du développement local pour le compte de l'ensemble des Communes du pays.

Responsabilités et obligations du CSPDL :

Placé sous l'autorité du Maire et sous la supervision technique du Secrétaire Général de la Commune, le chef service chargé de la planification et du développement local est chargé de :

- Participer à l'identification des besoins de développement au niveau local ;
- Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de Développement Local (PDL) et du Programme Annuel d'Investissement (PAI) ;
- Établir des relations de travail avec les organisations communautaires ;
- Promouvoir la participation active des communautés locales dans la planification et la mise en œuvre des actions de la Commune ;
- Participer à l'organisation des réunions de sensibilisation et d'information et promouvoir l'engagement de toutes les couches dans les initiatives de développement ;
- Participer à la planification et au suivi de la réalisation des projets de développement local ;





- Participer au processus de passation des marchés ;
- Participer au suivi de l'exécution des travaux ;
- Préparer des rapports réguliers des activités ;
- Participer à l'identification de besoins en renforcement de capacités des communes ;
- Participer à la démultiplication des formations reçues par les acteurs locaux (élus, société civile, services techniques, animateurs villageois, ...) ;
- Appuyer la collecte des données et le remplissage des fiches de suivi évaluation et leurs saisies dans la base de données ;
- Participer au suivi de la mise en œuvre des activités des projets/programmes évoluant dans les Communes ;
- Exécuter toutes autres tâches confiées par le Secrétaire Général de la Commune.

Profil recherché :

- Diplôme universitaire (au moins Bac + 3) dans un domaine pertinent tel que le développement, les sciences sociales, l'économie, etc.
- Expérience professionnelle (au moins 4 ans) dans le domaine du développement local ou dans des domaines connexes ;
- Connaissance des politiques de développement et des enjeux socio-économiques en République de Guinée ;
- Compétences en gestion de projet, y compris la planification, la coordination et le suivi ;
- Compétences en communication et en relations interpersonnelles ;
- Connaissance d'une langue locale au moins de la zone de travail ;
- Capacité à travailler de manière autonome et en équipe ;
- Maîtrise du guide harmonisé de planification locale (**un atout**) ;
- Connaissance de la Loi portant Code des Collectivités Locales et des textes d'applications y afférents (**un atout**) ;
- Connaissance de la Loi portant Statut des Fonctionnaires des Collectivités Locales et de ses arrêtés d'applications (**un atout**) ;
- Maîtrise des outils informatiques et des logiciels de base.

Conditions de recrutement :

- Être de nationalité guinéenne ;
- Jouir de ses droits civils et civiques conformément aux textes en vigueur ;
- Ne pas avoir été révoqué ou licencié de l'Administration Publique, de la Magistrature, des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) ou d'une Collectivité Locale ;
- Ne pas avoir été licencié pour faute grave d'un Organisme Public Autonome ;
- Justifier des titres de formation requis pour accéder au cadre d'emploi pour lequel le recrutement doit s'effectuer ;
- Remplir les conditions d'aptitudes mentales et ou physiques exigées ;
- Être âgé de 18 ans au moins et de 45 ans au plus ;
- Rémunération compétitive en fonction de l'expérience et des qualifications ;
- Lieu d'affectation : différentes Communes en République de Guinée.





Candidature

Les personnes intéressées sont priées de soumettre leur candidature en incluant les éléments suivants :

- Une copie d'extrait d'acte de naissance numérisé ou passeport biométrique ou certificat de nationalité ou copie de la carte d'identité nationale ;
- Un extrait du casier judiciaire ou un certificat de non-poursuite judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme ou titre de formation requis ;
- Une copie des attestations, certificats ou tous autres documents ;
- Un certificat de visite et de contre visite datant de moins de trois (3) mois délivré par les autorités médicales attestant l'aptitude physique générale et particulière du candidat ;
- Quatre (4) photos d'identité ;
- Un Certificat de résidence ;
- Un Curriculum Vitae ;
- Une lettre de motivation.

Dépôt des dossiers :

Les dépôts des dossiers se feront uniquement dans la Préfecture dont relève la commune sollicitée par le candidat, sous pli fermé au plus tard le **lundi, 31 juillet 2023 à 16 heures 30mn.**

- Du lundi au jeudi : de 8 heures à 16 heures 30 minutes
- Le vendredi : de 9 heures à 13 heures.

Avec uniquement la mention « **RECRUTEMENT CSPDL PREFECTURE DE.....COMMUNE DE.....** à préciser»

NB : Seuls les candidats présélectionnés seront convoqués pour la suite de l'évaluation.

Conakry, le 10 juillet 2023




Mory CONDE
Ministre de l'Administration du
Territoire et de la Décentralisation

